

Avis n°1. Liste estimative des frais scolaires

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

En application à l'article 100 paragraphe 6 du décret du 24/07/1997 de la circulaire ministérielle du 21 août 2007 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire, voici une estimation du montant des frais qui vous seront demandés cette année scolaire.

FRAIS OBLIGATOIRES :

- ~~Piscine :~~ _____ + 37€/an¹
- Séjour pédagogique avec nuitées² :
 - 2^e année : +- 180€ (5 jours)
 - 4^e année : +- 200€ (5 jours)
 - 6^e année : +- 220€ (de 3 à 5 jours)
- Sortie scolaire de fin d'année : jusqu'à 30€ selon le projet de classe.
- Participation aux frais liés à des sorties sportives ou culturelles tout au long de l'année³ :
 - Sorties culturelles : +- 50€/an
 - Sorties sportives : +- 30€/an

FRAIS FACULTATIFS :

- Accueil Temps Libre (garderies) **PAR TRIMESTRE** (3 mois)⁴ :

Les frais de garderie sont modifiés chaque année. Les montants indiqués ci-dessous sont donc présentés à titre indicatif sous réserve d'une modification qui vous sera notifiée dès que possible.

Pour l'année scolaire 2022 – 2023	1 ^{er} enfant inscrit dans l'école	2 ^e enfant inscrit dans une école maternelle ou primaire de la Ville de Bruxelles
1 prestation le matin	25,00€	12,50€
1 prestation le midi (si votre enfant mange à l'école)	14,50€	7,25€
1 prestation le soir	25,00€	12,50€
Mercredi après-midi	15,50€	7,75€
Toutes les prestations (matin + midi + soir + mercredi après-midi)	70,00€	35€

- Des achats groupés peuvent être proposés en fonction des projets de classe.
- Pour ceux qui le désirent, vous avez la possibilité d'obtenir un t-shirt d'éducation physique ainsi qu'un bonnet de bain avec le logo de l'école :
 - Un bonnet de natation (prix coûtant) : 3,33 €
 - T-shirt (prix coûtant) : entre 5,95€ et 6,46€ selon les tailles
 - Short (prix coûtant) : entre 10,62€ et 14,22€ selon les tailles
 - Sac de gymnastique en tissu (prix coûtant) : 4,41€

¹ Frais à régler en utilisant le virement prévu à cet effet et fourni par l'école. Les frais de transport sont compris.

² S'inscrivant dans le projet pédagogique ou dans le projet d'établissement ainsi que les frais de déplacement qui y sont liés

³ S'inscrivant dans le projet pédagogique ou dans le projet d'établissement ainsi que les frais de déplacement qui y sont liés

⁴ Frais à régler en utilisant le virement prévu à cet effet et fourni par l'école.

☎ 02 475 45 30

✉ magnolias.primaire@brucity.education

🌐 www.magnoliasprimaire.be

Avenue des Magnolias, n°1
1020 Laeken

